

Les articles définis , indéfinis, partitifs et contractés



Qu'est-ce qu'un article ?

- Un article est un déterminant. (le, la, l', un, une, des, du, de la, de l', au, aux.)
On le trouve donc devant un nom avec qui il s'accorde. Il prend son genre (féminin ou masculin) et son nombre (singulier ou pluriel).



Comment classe-t-on les articles ?

- ✓ On peut classer les articles en 3 catégories. Ils peuvent être définis (et définis contractés), indéfinis, partitifs.

➤ Les articles définis

Ils sont utilisés pour désigner une personne, un animal ou une chose bien précise.
Ce sont les mots : **la, le , les, l' .**

Exemple :

- Depuis toujours, il conduit **la moto** de son père.
- On parle ici d'une moto **bien précise** : celle de son père.

➤ Les articles définis contractés

Ils sont des contractions d'une préposition « à » ou « de » et d'un article défini.
Ce sont les mots : du, des, au, aux.

Exemple :

- L'équipe de football va jouer au Stade de France.
- Le mot « au » est la contraction des deux mots « à le ».

➤ Les articles indéfinis

Ils désignent une personne, un animal ou une chose mais de manière imprécise.
Ce sont les mots un, une, des .

Exemple :

- Ils ont volé une automobile toute neuve.
- On ne sait pas de quelle automobile on parle.

➤ Les articles partitifs

Ils sont employés pour parler d'une partie de quelque chose que l'on ne peut pas compter.

Ce sont les mots des, du, de la ou de l'.

Exemple :

- Il a demandé plusieurs fois du gâteau au chocolat.
- On ne sait pas de quelle quantité de gâteau il s'agit.

LES ARTICLES

	Singulier		Pluriel
	Masculin	Féminin	Masc. / Fém.
Articles définis	le, l'	la, l'	les
Articles indéfinis	un	une	des
Articles contractés	au (à + le), à l' du (de + le), de l'	à la (à + la), à l' de la (de + la), de l'	aux (à + les) des (de + les)
Articles partitifs	du (de + le), de l'	de la (de + la), de l'	des (de + les)

Merci de votre
attention!

